



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/539
11 juillet 1997

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 10 JUILLET 1997, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU LUXEMBOURG
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la présidence de l'Union européenne relative à la situation en Sierra Leone, publiée le 10 juillet 1997.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent du Luxembourg
auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Jean-Louis WOLZFELD

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration de la présidence de l'Union européenne relative à la
situation en Sierra Leone, publiée le 10 juillet 1997

L'Union européenne (UE) rappelle ses déclarations du 28 mai et du 20 juin 1997.

Elle se félicite de la réunion des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui s'est tenue à Conakry le 26 juin. Elle apporte son soutien aux efforts que la CEDEAO déploie pour trouver une solution à la crise en Sierra Leone et pour y éviter une nouvelle effusion de sang. L'Union européenne se réjouit plus particulièrement de la participation d'un représentant de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) dans le comité que l'organisation régionale a établi pour suivre les progrès des efforts diplomatiques.

L'Union européenne attend avec le plus grand intérêt les rapports du comité, et elle partage ses objectifs en vue d'aboutir rapidement à une résolution pacifique de la crise.

L'Union européenne insiste sur le nécessaire rétablissement de l'ordre constitutionnel en Sierra Leone par des moyens pacifiques. En attendant le retour du gouvernement légitime à Freetown, l'UE réitère sa position exprimée dans sa déclaration du 20 juin et continue à estimer que l'aide au développement accordée à la Sierra Leone ne peut être poursuivie dans les circonstances actuelles.

Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne, le pays associé, Chypre, l'Islande et la Norvège se rallient à la présente déclaration.
